



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Extrait de

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 060-216001743-20260429-07DEL_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026
Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Votants : 38
Pouvoirs : 6
Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAoui - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

Absents représentés

M. BOUJDOUN
M. NOUWYNCK
M. MBAYE
Mme DHOURY-LEHNER
Mme FAZAL
Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. DIALLO
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés

Absents non représentés

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

7 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

■ **Rapport de présentation :**

Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint

A la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Conformément aux textes en vigueur, cette Commission est notamment compétente en matière :

- D'attribution des marchés publics formalisés dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens
- D'avis sur les projets d'avenants à un marché public formalisé entraînant une augmentation du montant global initial de plus de 5%

Elle est composée de la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Maire ou son représentant, qui en sera le Président, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Un règlement intérieur de l'instance sera adopté ultérieurement en vue d'en fixer les modalités de fonctionnement.

Sont candidats :

Liste 1	Liste 2
TITULAIRES	TITULAIRES
Abdelaziz RIFI SAIDI	Fabienne LAMBRE

Mohamed ASSAMTI		Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Nazish PERVAIZ		Reçu en préfecture le 29/04/2026
Thierno DIALLO		Publié le 29/04/2026
SUPPLEANTS	SUPPLEANTS	ID : 060-216001743-20260429-07DEL_CM240426-DE
Marouane BOUJDOUN	Don	
Nabila BEJAOU		
Fadhila KEZZOUL		
Wanessa TAOUTI-AHMED		
Patricia RÉGENT		

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, L1414-2, D1411-5, et L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 portant fixation des conditions de dépôt de listes notamment pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'une liste a été déposée dans les délais impartis ;

Considérant les résultats du scrutin ;

Entendu le rapport de présentation ;

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de désigner les 5 membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Ville de Creil et de leurs suppléants :

Sont désignés :

TITULAIRES
Abdelaziz RIFI SAIDI
Mohamed ASSAMTI
Mohamed CAHOUC
Nazish PERVAIZ
Fabienne LAMBRE
SUPPLEANTS
Marouane BOUJDOUN
Nabila BEJAOU
Fadhila KEZZOUL
Wanessa TAOUTI-AHMED
Dondu ALKAYA

Article 2 : de préciser que les membres de la CAO sus-désignés seront appelés à siéger en jurys de concours ou de maîtrise d'œuvre, conformément aux textes en vigueur.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI